

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

1ère RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 9 mars 2020

CD20200309_16
id. 5025

Le 9 mars 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. BAYLET, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMÉRIQUE 2020/2025

Dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) prévu par la loi portant sur la nouvelle organisation

territoriale de la république (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, le Département et la préfecture de Tarn-et-Garonne ont élaboré un programme pluriannuel visant l'amélioration de l'accessibilité des services dans une logique d'équité territoriale.

Ce programme d'actions a été approuvé par le Conseil départemental lors de la réunion du 27 juin 2018 et entériné par arrêté préfectoral le 19 juillet 2018. Un des axes d'intervention stratégiques de ce schéma prévoit de favoriser le développement des usages numériques en identifiant comme action prioritaire l'accompagnement, dans les 14 maisons de services au public du Département (dont 5 ont été labellisées « France Services » au 1^{er} janvier 2020 - Grisolles, Négrepelisse, Lafrançaise, Lauzerte et Saint-Nicolas-de-la Grave), des publics empêchés vis-à-vis des démarches administratives dématérialisées.

En parallèle, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018, entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Dans le processus de mise en œuvre, le gouvernement a proposé aux Départements un "pacte de solidarité".

Considérant ces éléments, l'Assemblée départementale lors de la séance du 6 mars 2019 a acté le principe de l'engagement du Département dans cette démarche de contractualisation. La commission permanente, lors de la séance du 4 juin 2019, a approuvé les 13 fiches-actions ainsi que la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée entre le Président du Département et la secrétaire d'État le 12 juillet 2019. Une des fiches actions porte sur l'engagement du Département pour favoriser le développement de l'inclusion numérique sur les territoires. Cet axe stratégique participe aux politiques d'insertion et s'inscrit dans une dimension systémique d'interactions avec toutes les autres fiches actions de la stratégie pauvreté départementale.

Fort de ces deux cadres d'intervention complémentaires, le Département a ainsi affirmé, par la voie de la délibération, que l'enjeu de la transformation numérique n'était pas uniquement un enjeu technologique mais aussi un enjeu culturel et social. Agir pour la montée en compétence numérique des citoyens est donc la condition au développement d'une société numérique équitable et humaine.

Dans un contexte de numérisation croissante des démarches administratives, le Département se propose de définir, au titre de sa double compétence en matière de solidarités humaine et territoriale, un schéma départemental de développement de l'inclusion numérique en Tarn-et-Garonne.

Ce schéma poursuivra les objectifs suivants :

- garantir l'accès de tous les citoyens Tarn-et-Garonnais à leurs droits et aux services publics,
- accompagner tous les publics quelque soit le niveau d'autonomie numérique,
- permettre à tous les Tarn-et Garonnais de s'approprier les usages et les potentialités du numérique tout en développant leur capacité d'agir,
- consolider et sécuriser les acteurs qui forment au numérique,
- organiser un réseau départemental de lieux et services adaptés de formation, de médiation et d'accompagnement,
- favoriser les démarches et initiatives de lien social qui s'appuient sur les nouvelles technologies.

Pour élaborer ce schéma, il est proposé de procéder à une étude de diagnostic du territoire basé sur les missions suivantes :

1/ État des lieux de l'offre existante

Dans un premier temps, un état des lieux viendra identifier les initiatives existantes sur les territoires en matière d'inclusion numérique et tentera d'apporter une vision claire du « qui fait quoi » en Tarn-et-Garonne, selon un traitement cartographique. Les opérateurs locaux, les collectivités locales de même que les opérateurs nationaux feront donc partis des structures questionnées. Cette étape permettra aussi de mieux comprendre les besoins des publics en insistant particulièrement sur les jeunes et les personnes âgées.

2/ Diagnostic de l'offre existante

Dans un second temps, il s'agira d'identifier les points forts et les faiblesses de l'offre numérique actuelle au regard de sa répartition spatiale, des publics ciblés mais aussi de son niveau de professionnalisation et de pérennisation.

3/ Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions 2020/2025

Ce diagnostic posé, il s'agira donc dans un troisième temps de dérouler un programme d'actions permettant de répondre à l'enjeu de diffusion mais aussi de qualification de l'offre de services numériques, en positionnant d'ores et déjà les maisons départementales des solidarités et les structures « France Services » comme les relais des actions qui découleront directement du schéma.

Pour mener à bien ce travail, un comité de pilotage sera constitué de plusieurs partenaires dont l'État, les collectivités locales, les opérateurs nationaux et le syndicat départemental Tarn-et-Garonne Numérique. Par ailleurs, il est prévu que la méthodologie de travail mise en œuvre, favorise la participation et l'implication des acteurs locaux (clubs des aînés, associations de quartier, maisons des jeunes et de la culture, mission locale ...).

Cette mission d'étude doit être menée sur le 1^{er} semestre 2020. Elle sera financée en partie dans le cadre du plan pauvreté et par le fonds d'aides pour l'insertion (FAPI) au titre des programmes 2019 et 2020.

L'approbation du schéma départemental d'inclusion numérique qui découlera de l'étude de diagnostic à lancer, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale lors d'une prochaine session.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Vu les délibérations du conseil départemental du 6 mars 2019 et de la commission permanente du 4 juin 2019 relatives au « pacte de solidarité »,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée entre le Département et l'État le 12 juillet 2019,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le projet relatif à l'élaboration de la stratégie départementale d'inclusion numérique en Tarn-et-Garonne 2020/2025.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC